

CRÉER UN DOSSIER GRAND-ÂGE

Grand Âge

Usagers

Mise à jour : 07/07/2026



Objectif : créer un dossier Grand Age



Prérequis : se rendre sur
www.usager.viatrajectoire.fr

LES ÉTAPES

1 Créer un dossier

- Cliquer sur Créer / Gérer votre dossier, puis cliquer sur créer un dossier et VALIDER

- Lire la rubrique « Avant de commencer » et cliquer sur :

DÉMARRER



Le bouton « besoin d'aide » est affiché sur tous les écrans

Besoin d'aide?

2 Composer son dossier – étape 1 : créer mon dossier

- Renseigner les informations d'identité puis valider et passer à l'étape suivante

VALIDER ET PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE

ANNULER



tous les champs * sont obligatoires

3 Lire et accepter la charte d'utilisation de ViaTrajectoire

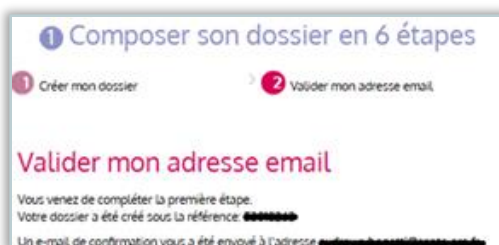
J'ACCEPTE LA CHARTE

ANNULER

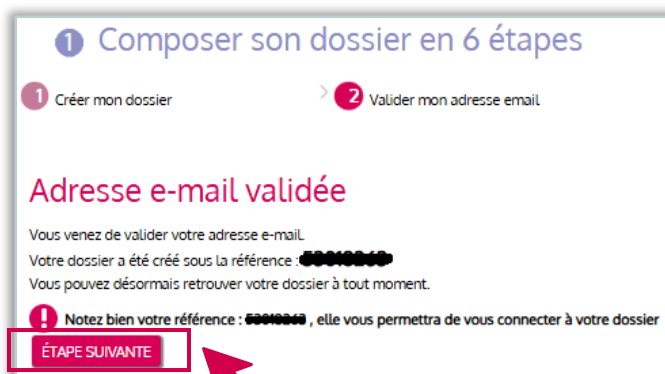
4

Composer son dossier – étape 2 : Valider l'adresse mail

- Un mail est envoyé à l'adresse saisie



- Cliquer sur le lien reçu par mail.  Le lien est valide 4 jours.
- L'adresse mail est validée : noter le numéro de dossier et cliquer sur ETAPE SUIVANTE



5

Composer son dossier – étape 3 : Compléter le volet administratif

Tous les champs * sont obligatoires.



Veiller aux points : personne à contacter et pièces jointes

Coordonnées des personnes à contacter au sujet de cette demande

Au sujet de la demande, la personne concernée doit-elle être contactée directement ? *

Mesure de protection juridique ☐ Oui ☐ Non ☐ Demande en cours

Autres personnes à contacter

[Ajouter une personne à contacter](#)

Pièces jointes

Pièces utiles à joindre au dossier

- Votre dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Vos justificatifs des pensions

[Ajouter une pièce jointe](#)

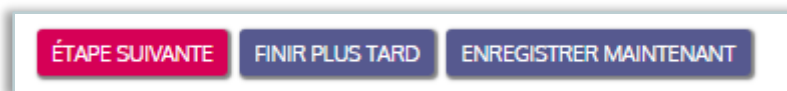
6

Valider les informations administratives

Les informations administratives sont complétées : cliquer sur "étape suivante"

Les informations sont partiellement complétées : cliquer sur "finir plus tard"

Le bouton « enregistrer maintenant » permet d'enregistrer la saisie à tout moment



7

Composer son dossier – étape 4 : Déclarer mon médecin

1 Composer son dossier en 6 étapes

1 Créer mon dossier > 2 Valider mon adresse email > 3 Compléter le volet administratif > 4 Déclarer mon médecin

Déclarer mon médecin traitant

POURQUOI DÉCLARER SON MÉDECIN TRAITANT ?

La plupart des établissements demande que le volet médical du dossier soit rempli. Afin de pouvoir envoyer votre dossier à tous les EHPAD choisis, il est préférable de faire remplir le volet médical.

Pour que votre médecin puisse saisir en ligne le volet médical, déclarez votre médecin en cliquant sur le bouton ci-dessous. Le médecin déclaré pourra alors avoir accès à votre dossier.

Information

A tout moment, vous pouvez modifier votre médecin traitant.

DÉCLARER MON MÉDECIN TRAITANT

- Rechercher le médecin par nom ou prénom ou code postal
- Sélectionner le médecin dans les résultats

Rechercher son médecin traitant

*Vous devez renseigner au moins le nom, prénom ou le code postal.

Nom:

Prénom:

Code postal:

Madame MEDECIN FRANCOISE

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ L'annuaire national des médecins est fourni par l'ANS-santé. Il publie les informations relatives aux porteurs de carte CPx produites par le GIP-CPS.

Le médecin désigné peut alors accéder au dossier depuis son espace médecin. Lorsque le volet médical et autonomie seront validés, un mail sera envoyé au contact du dossier pour l'en informer.

Besoin d'aide ?



Contacter le support régional en cliquant ici →

Assistance